

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 49 (1904)  
**Heft:** 2

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIX<sup>e</sup> Année

N<sup>o</sup> 2

Février 1904

## DANS L'INFANTERIE

### Le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse du 23 décembre 1890.

Nous avons passé en revue quelques *règlements d'exercice pour l'infanterie*<sup>1</sup> de date récente, dont la rédaction a été plus ou moins influencée par les expériences des dernières guerres, principalement de la guerre sud-africaine. Nous désirons terminer cette étude par quelques réflexions sur le *Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse*.

\* \* \*

Le Règlement suisse date de 1890. Il est donc bien antérieur au mouvement d'idées qui agite actuellement l'infanterie. Quand il vit le jour, il éveilla l'attention par les évidentes simplifications qu'il apportait aux manœuvres de l'infanterie. Mais on admettait encore à cette époque la possibilité de faire évoluer sur le champ de bataille des unités assez considérables, en ordre serré, sur un rang ou sur deux rangs, en ligne ouverte ou en ligne, en ligne de colonnes ou en colonnes. D'autre part, l'emploi, dans certaines situations, de formations développées surtout en profondeur et sur un front très étroit, telles la colonne de marche et la colonne par files (colonnes par quatre et

<sup>1</sup> *Revue militaire suisse* 1903, pages 311, 513 et 577.